

A l'attention de Madame Virginie Beaumeunier
Directrice générale
Direction Générale de la Concurrence, de la
Consommation et la Répression des Fraudes
59 boulevard Vincent-Auriol
75703 Paris Cedex 13

Paris, le 26 juillet 2018.

Objet : Demandes urgentes de clarification dans l'affaire de contamination à la listeria de produits alimentaires

Madame la Directrice générale,

Nous vous adressons ce courrier afin de solliciter des clarifications quant au nouveau scandale alimentaire qui frappe en Europe et au-delà : la contamination à la listeria de légumes surgelés en provenance d'une usine de l'entreprise belge Greenyard.

L'autorité hongroise chargée de la sécurité alimentaire a ordonné le 29 juin 2018 à Greenyard le retrait et rappel des légumes surgelés (notamment du maïs) fabriqués dans son usine en Hongrie entre le 13 août 2016 et le 20 juin 2018 (presque 2 ans !). Les informations rendues publiques par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) montrent que cette contamination dans plusieurs pays européens ne date pas d'hier.ⁱ

Mais surtout, comme dans l'affaire des œufs contaminés au fipronil et l'affaire Lactalis, les informations publiques à la disposition des consommateurs tombent au compte-goutte et la **traçabilité pour identifier tous les produits contenant des légumes potentiellement contaminés pose de nouveau problème, malgré les évidents risques pour la santé**. Or, comme rappelé dans le [dossier de foodwatch sur l'affaire Lactalis](#)ⁱⁱ et dans notre analyse du règlement européen sur l'alimentation 178/2002 et nos recommandationsⁱⁱⁱ, cette traçabilité est une obligation légale.

De l'aveu même de la DGCCRF sur son site : « les produits rappelés pouvant être incorporés dans des plats préparés, la traçabilité est longue et complexe et de nombreuses entreprises sont concernées, ainsi que de nombreux intermédiaires (grossistes). Les enquêtes de traçabilité encore en cours sont susceptibles de conduire à de nouveaux retraits-rappels sur d'autres références de produits au cours des prochains jours”.

Pour y voir plus clair, et mieux informer les consommateurs et consommatrices sur ce nouveau scandale alimentaire, nous vous prions de bien vouloir clarifier les points suivants :

- Quand la France a-t-elle reçu une notification du système d'alerte européen RASFF dans ce dossier (l'alerte RASFF Référence 2018.0216 concernant les cas de *Listeria* dans plusieurs pays européens en lien avec les légumes congelés fabriqués en Hongrie a été créée le 26/01/2018 d'après le [site RASFF](#)^{iv}) ? Vous indiquez sur le site internet du Ministère que la DGCCRF a été « informée le 6 juillet 2018 que des livraisons de produits concernés par ce rappel avaient été faites en France ». La France a-t-elle reçu des informations avant cette notification sur ces risques de contamination de *Listeria* ? La DGCCRF ou toute autre administration était-elle au courant des travaux en cours de l'EFSA et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), qui reprennent l'historique de cette épidémie multi-pays de *Listeria* en Europe et de leurs travaux dans leur rapport du 2 juillet^v ?
- La DGCCRF a-t-elle communiqué auprès des consommateurs avant le 11 juillet, date de publication affichée sur la page dédiée du site du Ministère de l'Economie^{vi} et par quel biais ?
- **Après le fiasco sur la traçabilité puis les rappels dans l'affaire Lactalis, quelles actions ont été prises, quand et avec quels résultats par la DGCCRF pour s'assurer que des produits potentiellement contaminés ne sont plus commercialisés, sont effectivement rappelés et sont détruits ?**

La DGCCRF indique sur son site d'information mis à jour le 26 juillet avoir contrôlé « plus 840 établissements » et avoir « pris l'attache des fédérations professionnelles concernées ». Quels sont les résultats de ces contrôles et d'autres sont-ils menés ?

De quelles informations la DGCCRF dispose-t-elle de la part de l'ensemble des distributeurs et acteurs concernés sur l'identification des produits et les mesures de retrait-rappels mises en œuvre ? Quelles garanties ?

La DGCCRF a-t-elle l'assurance que tous les produits potentiellement contaminés sont désormais identifiés ?

Comme vous le savez, foodwatch recommande que les résultats de l'ensemble des contrôles opérés par les services de l'Etat concernant les produits alimentaires soient rendus publics, y compris en citant le nom des entreprises concernées. C'est une précondition pour plus de transparence et contribuer à restaurer la confiance des consommateurs. Nous vous encourageons vivement à procéder à une telle transparence au plus vite dans ce nouveau scandale de contamination à la *Listeria*.

Vous remerciant par avance de vos réponses urgentes, nous vous informons que foodwatch rendra publique cette lettre et l'information concernant les réponses obtenues. Dans cette attente, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments respectueux.



Karine Jacquemart,
Directrice générale, foodwatch France
e-mail : karine.jacquemart@foodwatch.fr
Ligne directe : 01.43.22.23.63

Notes :

ⁱ <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/sp.efsa.2018.EN-1448>

ⁱⁱ 1 plainte, 12 infractions, 4 cibles : résumé de la plainte déposée par foodwatch et plusieurs parents ce 14 février. <http://bit.ly/2HdwSQA>

ⁱⁱⁱ [Analyse](#) de la législation alimentaire européenne : La législation de l'UE ne protège pas les consommateurs des scandales alimentaires – [8 propositions de foodwatch pour que cela change](#)

^{iv} Alerte RASFF 2018.0216 - *Listeria monocytogenes* (140 CFU/g) in frozen corn from Hungary, packaged in Poland - https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=notificationDetail&NOTIF_REFERENCE=2018.0216

^v <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/sp.efsa.2018.EN-1448>

^{vi} <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/rappel-legumes-surgeles-en-provenance-hongrie-dgccrf-surveille-bonne-application-procedure>